

la partie canadienne du bassin ne représente qu'environ treize pour cent de l'ensemble du territoire du Canada, c'est sur le treizième de cette étendue, soit 1 pour cent du territoire, que se concentrent plus des trois quarts de son activité industrielle, les deux tiers de sa population et environ le tiers de la valeur en dollars de sa production agricole.

Collaboration exemplaire

Jusqu'ici, la collaboration entre le Canada et les États-Unis au sujet des questions hydrauliques communes a été exemplaire. Sa pierre angulaire est la Commission mixte internationale (CMI), créée en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1901. Son rôle consiste essentiellement à garantir le respect des droits sur l'eau de chaque pays et à fixer des critères régissant son utilisation lorsqu'il y a risque de dommage outre-frontière. Chaque pays doit obtenir l'approbation de la Commission pour toute utilisation, obstruction ou dérivation des eaux limitrophes susceptible de modifier le niveau naturel ou le débit de celles du pays voisin, des rivières qui traversent la frontière ou des eaux qui s'alimentent aux cours d'eau limitrophes. La CMI est aussi habilitée à faire enquête sur les questions que lui renvoie l'un ou l'autre gouvernement et à faire rapport. Dans ce cas, son rapport n'est pas assimilé à une sentence en fait ou en droit. Enfin, les litiges peuvent être renvoyés à la Commission si les deux pays y consentent.

Si la CMI peut s'occuper des problèmes entre gouvernements, on ne peut toutefois pas lui demander de régler les difficultés qui pourront surgir si Américains et Canadiens perçoivent mal les problèmes d'approvisionnement en eau de leur voisin. Le cas s'est présenté en 1973, après la guerre du Yom Kippour, alors que les automobilistes américains devaient faire la queue aux stations d'essence. Beaucoup d'Américains, en effet, ignorant que nos réserves d'hydrocarbures étaient en baisse, s'attendaient que les "Arabes du Nord" ouvrent le robinet et les approvisionnent en énergie. Il fallut un certain temps pour leur faire comprendre que le Canada n'avait même pas suffisamment de pétrole et de gaz pour suffire à ses propres besoins.

Par contre, on peut difficilement en dire autant de ses ressources en eau. Le Canada occupe sept p. cent des terres émergées du monde; 7,6 p. cent de cette surface est recouverte d'eau douce. Il compte moins de 1 p. cent de la population mondiale mais ses cours d'eau déversent près de neuf p. cent des ressources hydrauliques renouvelables de la planète.

Ressources moins abondantes aux USA

Les ressources en eau des États-Unis ne sont pas aussi abondantes. Les précipitations annuelles, 30 pouces en moyenne dans les États métropolitains, fournissent un débit

utilisable dont seulement le tiers atteint la mer. Les vingt pouces restants s'évaporent ou servent à l'arrosage des forêts et des récoltes, au refroidissement des usines ou à la consommation individuelle. L'Alaska, on le devine, est l'État le plus favorisé puisqu'il dispose d'environ dix pour cent des eaux résiduelles pouvant servir à la consommation. La nature a doté la moitié orientale des États-Unis d'un excédent d'eau, tandis que l'autre accuse un déficit. La plus grande partie de l'eau douce provient des cours d'eau, le ruissellement annuel étant d'environ 10 pouces dans le tiers le plus humide du territoire, mais de moins d'un pouce dans la partie la plus aride. Les régions du haut Midwest et du Sud-Ouest ont déjà de graves problèmes. On pompe des nombreuses nappes phréatiques quelque 260 000 millions de litres par jour, soit huit pour cent des rejets. Cependant, la récupération de l'eau n'est pas toujours rentable et son utilisation exige parfois une épuration coûteuse.

Il y a un certain temps déjà que l'on a reconnu l'existence de problèmes d'approvisionnement. En 1968, le président Johnson a informé le Congrès que la première évaluation des ressources en eau du pays laissait prévoir des problèmes complexes. Il a fait remarquer que "la rapidité de la croissance démographique et de l'expansion économique présage des difficultés encore plus grandes pour l'avenir." L'étude menée en 1968 par le Conseil des ressources en eau a conclu que, faute de mesures destinées à atténuer les problèmes imminents, la disette allait modifier le rythme de l'activité économique du pays, ce qui pourrait se traduire par un ralentissement du taux de croissance de l'économie dans diverses régions. Par contre, les grosses industries qui prélèvent ou consomment beaucoup d'eau ou qui contribuent sensiblement à la pollution de l'eau risquent de voir leurs besoins se multiplier dans les cinquante prochaines années.

En mettant le taux de croissance démographique à 1,6 pour cent par année à partir de 1970, le Conseil des ressources en eau des États-Unis a calculé que la population atteindrait 468 millions d'habitants en 2020. Compte tenu de cette poussée, le Conseil a estimé que seulement trois régions hydrographiques fédérales sur les dix-huit qui forment le territoire métropolitain pourront s'accommoder de leurs sources actuelles d'approvisionnement en l'an 2000, à la condition toutefois de préserver la qualité de l'eau.

Remèdes

Après ses promesses électorales de 1976, le président Carter a pris certaines mesures pour rationaliser l'exploitation de cette précieuse ressource. L'accent qu'il a mis sur les projets d'aménagement hydraulique et sur les entreprises connexes a aussi permis de mettre en lumière les besoins en eau du pays. En janvier 1978, à l'occasion d'une tournée de cinq jours dans sept États de